

## Poursuite de la campagne de lutte contre les frelons asiatiques

Depuis quelques années la région aquitaine connaît une invasion de frelons asiatiques appelés scientifiquement «vespa velutina».

### **Description :**

Vespa velutina est un frelon (hyménoptère), Cette espèce est originaire d'Asie du Sud-Est : Inde, péninsule indochinoise, Chine et les îles de Java, de Lombok et de Hong-Kong.



La sous-espèce nigrithorax a été introduite en France par le biais d'importations de marchandises étrangères. Selon les entomologistes, il ne serait pas plus dangereux pour l'homme, que n'importe quel autre frelon. Par contre il semble être un redoutable prédateur pour tous les insectes pollinisateurs et en particulier pour les abeilles.

Selon les observations, ce frelon se positionne en vol stationnaire à l'entrée des ruches, prêt à fondre sur les abeilles chargées de pollen pour les tuer et les emporter.

Son voisin proche est la vespa crabro, frelon européen.

Les conséquences de la présence de tels frelons sont extrêmement néfastes sur les abeilles et donc sur le système de reproduction de la flore locale. En absence de pollinisation habituellement effectuée par les abeilles, un grand nombre de plantes serait susceptible de ne plus se reproduire convenablement.

Les conséquences immédiates seraient bien évidemment une catastrophe écologique au sens le plus large mais aussi une très grande problématique pour l'économie.

### **A Léognan :**

Durant le printemps et l'été 2008, certains nids de frelons ont été enlevés par interventions des services municipaux à l'aide d'apiculteurs ou d'entreprises privées. Toutefois de très nombreux nids restant, car peu visibles dans les feuillages, n'ont été découverts qu'en automne.

Aussi, devant les nombreuses demandes des administrés, la municipalité a aussitôt pris contact auprès de la Préfecture de la Gironde, compétente en matière sanitaire, afin de connaître plus précisément les risques et la conduite à tenir dans la campagne de lutte



### **Campagne de lutte, marche à suivre :**

Par circulaire en date du 16 décembre 2008, Monsieur le Préfet du département vient rappeler la conduite à tenir dans la campagne de lutte contre le frelon asiatique.

Rappel des cas et compétences d'interventions :

	Nids de frelons situés jusqu'à 8 m du sol	Nids de frelons situés à plus de 8m du sol
Sur les terrains privés	-Le propriétaire peut faire intervenir, à ses frais, une entreprise de désinsectisation	-Avertir aussitôt la mairie -Evaluation effectuée par les services municipaux au regard de la circulaire préfectorale
Sur le domaine public	-Avertir aussitôt la mairie -Enlèvement des nids pris en charge par la mairie	-Appel du SDIS si conditions remplies

Le SDIS de Cestas préconise la saisie de deux entreprises sises sur le territoire communal dont les coordonnées sont les suivantes :

EPPS Cap Hygiène - 17, chemin Bergey 33850 LEOGNAN

et

ZA La Rivière - 145 ch. De Bel Air 33850 LEOGNAN

**Contact :** Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles - [gdsa33.frelon@orange.fr](mailto:gdsa33.frelon@orange.fr)

### **Disposition de pièges pour la capture des frelons :**

Les particuliers peuvent fabriquer des pièges dès mi février : à partir d'une bouteille en plastique vide (2 litres) coupée au tiers supérieur dont la partie haute sera placée à l'envers et fixée par deux agrafes pour faire entonnoir.

Au fond, on disposera :

- une demi-canette de bière brune
- ou une demi-canette de vin blanc
- ou un trait de sirop (cassis ou framboise)



Le piège peut être suspendu à un arbre ou à un balcon et au soleil à une hauteur de 2m environ. Deux pièges par hectare suffisent.

En installant des pièges dès maintenant et ce jusqu'au 1er mai, pour supprimer les reines qui pondent durant toute cette période, chaque citoyen peut lutter contre ce phénomène.

**IMPORTANT :** Passé le mois de mai, mieux vaut retirer les pièges qui risquent de capturer d'autres espèces.